



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/2003/L.77
16 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 9 de l'ordre du jour

**QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE**

Cuba: amendement au projet de résolution E/CN.4/2003/L.2

Ajouter les deux nouveaux paragraphes suivants:

1. *Demande instamment* la levée immédiate de l'embargo unilatéral et illégal contre Cuba imposé par les États-Unis d'Amérique, qui constitue une violation flagrante des droits de l'homme du peuple cubain, notamment de son droit à l'alimentation et à la santé;
2. *Prie* le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de procéder à une évaluation des effets des actes terroristes continus impunément commis contre le peuple cubain à partir du territoire des États-Unis d'Amérique sur l'exercice des droits de l'homme par le peuple cubain, notamment l'exercice de son droit à la vie;
